

RÉSOLUTION SUR L'ÉTHIQUE ET LE CODE DE CONDUITE DES ACTEURS DU NOUVEAU CONTRAT CITOYEN TOGOLAIS

La communauté des militants de la société civile et acteurs politiques engagés à œuvrer pour un Togo juste, libre et équitable :

Considérant que la « Terre de nos Aïeux » est une terre d'immigration où cohabitent des ethnies venues de tous les horizons à des périodes plus ou moins reculées,

Considérant que les populations togolaises ont toujours vécu en harmonie, dans un esprit de complémentarité et de mutuelle compréhension,

Considérant que les valeurs fondamentales qui ont traditionnellement renforcé la stabilité des sociétés togolaises incluent le courage, la solidarité, le sens de l'honneur, la dignité et l'ardeur au travail,

Considérant que ni la politique de diviser pour régner, ni celle de la dépersonnalisation pratiquées par les différents régimes coloniaux et néocoloniaux successifs au Togo n'ont réussi à altérer fondamentalement ces valeurs,

Considérant que l'assassinat du premier Président de la République, Sylvanus OLYMPIO, le 13 janvier 1963, a profondément marqué la conscience du peuple togolais,

Considérant que les coups d'État militaires des 13 janvier 1963, 13 janvier 1967 et 14 avril 1967 ont sapé l'élan nationaliste et patriotique du peuple togolais, entraînant une crise de légitimité et un désarroi persistant au sein de la communauté nationale,

Considérant que le régime de dictature militaire qui a gouverné notre pays pendant un demisiècle a instauré un système de parti unique, détruisant systématiquement l'unité nationale et les nobles valeurs de toute société humaine organisée,

Rappelant l'échec de la transition après la Conférence Nationale Souveraine de 1991, qui a vu l'avènement du multipartisme et l'adoption d'une Constitution républicaine en octobre 1992, attaquée à plusieurs reprises par les forces antidémocratiques cherchant à maintenir leur emprise sur le pouvoir.

Rappelant le détournement du multipartisme par un régime monocolore, qui a cherché à manipuler les institutions démocratiques pour perpétuer son contrôle sur le pays.

Considérant qu'au mépris des droits et libertés fondamentales de l'Homme, ce régime d'oppression a érigé en système de gouvernement le tribalisme, le régionalisme, le mensonge, la dégradation morale des citoyens, l'étouffement de l'initiative créatrice individuelle et collective, l'incitation à la facilité et à la paresse, ainsi que la corruption,

Considérant que dans cette société règne un abîme moral profond, où les plus forts règnent en toute impunité et que les nominations ne sont pas basées sur le mérite, mais sur l'allégeance à la dictature et aux intérêts de la minorité privilégiée.

Considérant que la société togolaise souffre de divisions ethniques, régionales et politiques exploitées pour maintenir le statu quo autoritaire et empêcher l'avènement d'une véritable démocratie participative

Considérant qu'il existe une culture d'impunité où les abus de pouvoir restent largement impunis et que la minorité privilégiée s'enrichit aux dépens du bien-être général de la population.

Considérant que ce régime a encouragé la médiocrité, la gabegie, la cupidité, la concussion, le népotisme et l'incompétence,

Rappelant que le coup d'État constitutionnel de 2002 par Eyadema GNASSINGBE a modifié la Constitution de 1992, approuvée par le peuple lors du référendum de septembre 1992,

Rappelant le coup d'État militaire du 5 février 2005 par son fils Faure GNASSINGBE suivi de massacres de plusieurs centaines de citoyens Togolais et la fuite en exil de plusieurs centaines de milliers de Togolais,

Rappelant les répressions violentes qui ont suivi les soulèvements de 2017, marquées par l'usage excessif de la force contre les manifestants pacifiques, ayant causé une scission profonde au sein de la société togolaise et miné la confiance entre les citoyens,

Rappelant la souillure de la constitution de 1992, effectuée le 15 Mai 2019, avec une remise à zéro des compteurs de mandats devant permettre à Faure GNASSINGBE d'être à nouveau candidat 2 fois de plus et garantie d'impunité à vie pour tous les crimes et forfaitaires commis,

Rappelant également le coup d'État constitutionnel de 2024, un acte délibéré qui sape les aspirations du peuple Togolais à la démocratie et exacerbe les tensions en visant à prolonger le règne à vie de Faure GNASSINGBE par la monarchisation du régime alors que la constitution de la Quatrième république affirme que la forme républicaine du régime n'est pas modifiable.

Rappelant l'impact dévastateur de la répression, de la censure et de la violence étatique sur la liberté d'expression, la participation politique et la confiance civique au Togo.

Considérant la nécessité urgente de restaurer la dignité, la justice sociale et les valeurs démocratiques au sein de notre nation, pour un Togo où chaque citoyen peut vivre librement et prospérer dans un environnement de paix et de solidarité.

- 1- Proclame la volonté ferme et déterminée du peuple togolais d'instaurer un État de droit véritablement fondé sur la primauté de la loi, garantissant l'égalité devant la justice et les droits fondamentaux pour tous les citoyens,
- 2- Réaffirme l'attachement du peuple aux idéaux de liberté, de justice, de tolérance, de vérité, de transparence, d'égalité, de solidarité et de participation citoyenne à la gestion des affaires nationales ;
- 3- Proclame que les dirigeants doivent être en harmonie avec les exigences de la démocratie, promouvoir la vérité, le patriotisme et l'intégrité morale, et que les citoyens doivent élire des leaders intègres dotés d'une probité morale et intellectuelle exemplaire ;
- 4- Déclare que le pouvoir doit être exercé au service du bien commun, que les détenteurs du pouvoir doivent considérer leur mission avec compétence, abnégation et transparence ;
- 5- Proclame le caractère sacré et inviolable de la personne humaine, hors de portée de toute persécution politique ;
- 6- Affirme que le pouvoir émane du peuple, s'exerce pour le peuple, et que l'organisation de l'État doit refléter ce principe fondamental ;
- 7- Affirme son opposition irréductible à tout assassinat, tout acte de torture et de traitement dénigrant, toute violence au nom de l'ambition politique, ainsi qu'à tout régime fondé sur l'arbitraire, la dictature, le tribalisme et l'injustice;
- 8- Proclame que la résistance à l'oppression et à l'insurrection est un droit sacré du peuple en cas de violation de ses droits et libertés fondamentales par l'État ;
- 9- Affirme que la recherche du bien-être est un droit inaliénable du citoyen, reconnu par toutes les nations ;
- 10- Déclare que la loi doit incarner la justice, protéger le citoyen contre toute action illégale;
- 11- Réaffirme que l'État ne peut être fondé sur des conceptions arbitraires, mais doit favoriser le développement harmonieux du citoyen ;
- 12- Déclare que le respect des droits humains fondamentaux est non négociable dans une société juste.
- 13- Proclame que l'intégrité et l'honnêteté doivent guider toutes les actions des citoyens et des dirigeants.
- 14- Condamne fermement le tribalisme comme une pratique destructrice qui divise la société et affaiblit l'unité nationale.

- 15- Affirme que la promotion de l'égalité entre tous les groupes ethniques est essentielle pour construire une société juste et harmonieuse.
- 16- Affirme que la liberté d'expression ne doit pas servir de prétexte pour propager la haine ou inciter à la violence contre des individus ou des groupes.
- 17- Insiste sur la nécessité de bannir les discours de haine qui incitent à la violence et à la discrimination contre des groupes ethniques, religieux, ou de genre.
- 18- Insiste sur l'importance de promouvoir la tolérance et le respect mutuel entre tous les membres de la société, indépendamment de leur identité ethnique, de genre ou religieuse.
- 19- Insiste sur l'importance de traiter chaque personne avec dignité et respect, indépendamment de ses différences d'opinion, d'origine ethnique ou de croyances religieuses.
- 20- Rappelle que la protection des enfants et des générations futures est une priorité morale absolue.
- 21 Proclame que chaque enfant a le droit inaliénable à une éducation de qualité, sûre et adaptée à ses besoins, sans discrimination de quelque nature que ce soit.
- 22- Affirme que l'éducation est un droit fondamental de chaque individu, garantissant l'accès équitable à la connaissance et au développement personnel.
- 23. Affirme que l'égalité des genres est un principe fondamental de justice sociale, garantissant des droits égaux et des opportunités équitables pour tous, indépendamment du genre.
- 24. Insiste sur la nécessité de créer un environnement inclusif et sûr qui garantit la pleine participation des femmes et des hommes dans toutes les sphères de la société.
- 25. Proclame que la protection des droits des personnes handicapées est un impératif moral et social.
- 26. Affirme que les personnes handicapées ont les mêmes droits fondamentaux que tous les individus.
- 27. Affirme que la prévention de la discrimination sous toutes ses formes est un devoir moral et juridique.
- 28. Affirme que la gestion responsable des ressources naturelles est un devoir moral et éthique envers les générations futures.

CODE DE CONDUITE

Préambule :

Nous, militants et acteurs de la société civile et politique du Togo, conscients de notre responsabilité envers notre peuple et notre nation, nous engageons solennellement à œuvrer pour un Togo juste, libre, et équitable. Depuis des décennies, notre pays a été le théâtre d'une dictature implacable qui a sapé les fondements de notre société et a causé d'innombrables souffrances à notre peuple. Cette dictature a nourri la haine et la division, fragmentant notre unité nationale et semant la méfiance parmi nous. Les cicatrices du passé, marquées par des années de résistance héroïque, de répression brutale, de défection déchirante, de trahison amère, et de pertes tragiques, ont laissé un traumatisme profond dans l'âme collective de notre nation.

L'impact psychologique de ces épreuves incessantes a affaibli notre résistance et mis à l'épreuve notre volonté collective. Mais malgré ces défis, nous demeurons résolus à faire face aux injustices et à restaurer la dignité et les droits fondamentaux de chaque citoyen Togolais. Ce code de conduite établit les principes éthiques et moraux auxquels nous adhérons pour guider nos actions et renforcer notre mouvement de résistance citoyenne. Nous rejetons catégoriquement toute forme de dictature qui prive notre peuple de sa voix et de ses droits, toute corruption qui dilapide les ressources de notre nation, et toute division qui nous affaiblit face à nos adversaires communs.

En nous fondant sur ces principes, nous nous engageons à travailler tous, dans la solidarité, la sincérité et le respect mutuel, pour construire un Togo où règnent la justice, l'équité, et la liberté. Nous nous tenons debout pour défendre les valeurs d'intégrité, de transparence, et de responsabilité, envers nos concitoyens et envers notre nation. À travers ce code de conduite, nous réaffirmons notre détermination à surmonter les obstacles et à forger un avenir où chaque Togolais peut vivre dans la dignité, la liberté et la sécurité, sans crainte de représailles pour ses convictions et ses aspirations démocratiques.

Article 1 : Devoir de Solidarité

Nous nous engageons fermement à promouvoir la solidarité et la cohésion au sein de notre communauté, renforçant ainsi notre résistance contre l'oppression et la dictature.

Article 2 : Respect de la Dignité Humaine

Nous respectons la dignité de chaque individu, sans discrimination basée sur l'origine ethnique, le genre, la religion ou les opinions politiques.

Article 3 : Intégrité, Transparence et Dénonciation de L'Injustice

Nous nous engageons à agir avec intégrité et transparence dans toutes nos interactions et gestion des affaires publiques, rejetant fermement la corruption.

Nous nous engageons à dénoncer toute forme d'injustice, de corruption ou de violation des droits humains dont nous avons connaissance.

Article 4 : Engagement pour la Vérité

Nous défendons la vérité comme fondement de notre action politique, nous engageant à rechercher et à proclamer la vérité sans crainte, à agir avec honnêteté et transparence, rejetant toute forme de mensonge ou de désinformation dans nos communications et actions, ou de manipulation des consciences.

Article 5 : Responsabilité et Reddition de Compte

Nous sommes responsables de nos paroles et de nos actes, et nous nous engageons à rendre compte de nos actions de manière ouverte, transparente et responsable.

Article 6 : Rejet de la Violence et Défense des Droits Fondamentaux

Nous rejetons catégoriquement toute forme de violence physique, verbale ou psychologique au sein du mouvement. Aussi nous défendons et protégeons les droits fondamentaux de tous les citoyens, y compris la liberté d'expression et d'association.

Article 7 : Préserver les Principes de Justice, de Paix et de Liberté Inspirés de Nos Coutumes

Nous nous inspirons de nos coutumes ancestrales qui incarnent des valeurs profondes de justice et d'équité. Nous reconnaissons que nos coutumes traditionnelles portent en elles les fondements de la justice, de la paix et de la liberté.

Article 8 : Protection des Droits de l'Homme, Tolérance et Respect Mutuel

Nous protégeons et défendons les droits de l'Homme universels, en nous opposant à toute forme de répression et de violation des libertés fondamentales.

Nous promouvons la tolérance et le respect mutuel entre nous et envers tous les citoyens, indépendamment de leurs différences d'opinion.

Article 9 : Rejet du Tribalisme et Protection des Minorités

Nous rejetons le tribalisme, le régionalisme et toute forme de division qui sapent la cohésion et détruisent la démocratie.

Nous nous engageons à défendre les droits des minorités ethniques, religieuses et culturelles, et nous opposons à toute forme de marginalisation ou de discrimination.

Article 10 : Éducation et Sensibilisation

Nous croyons fermement que l'éducation est le fondement d'une participation citoyenne éclairée.

Nous nous engageons à éduquer et sensibiliser activement la population sur les enjeux politiques, sociaux et économiques cruciaux pour renforcer la participation citoyenne informée.

Article 11 : Patriotisme et Leadership Exemplaire

Nous manifestons un fort attachement patriotique envers notre pays et nous nous engageons à travailler pour son développement et son progrès.

Nous aspirons à un leadership exemplaire, fondé sur l'intégrité, l'humilité et le service désintéressé envers la nation et ses citoyens.

Article 12 : Héritage et Mémoire

Nous préservons l'héritage de la lutte pour la liberté et la démocratie, honorons les sacrifices passés et inspirons les générations futures à continuer le combat pour un Togo juste et libre.

Article 13 : Rôle et Inclusion de la Jeunesse

Nous reconnaissons que la jeunesse togolaise, représentant plus de 70% de la population, est l'avenir de notre nation. Nous nous engageons à promouvoir activement l'engagement des jeunes pour une démocratie véritablement participative et dynamique et à les accompagner pleinement dans leur prise de relève.

Article 14 : Échange Intergénérationnel

Nous valorisons l'échange de connaissances et d'expériences entre les générations, reconnaissant que la collaboration intergénérationnelle enrichit notre mouvement et renforce notre capacité à défendre efficacement les intérêts nationaux.

Article 15 : Prévention et Gestion Constructive des Conflits

Nous valorisons la gestion constructive des conflits, encourageant la communication ouverte, l'écoute empathique et la résolution rapide des différends par le dialogue et la médiation. Tout contentieux sera traité avec équité et dans le respect des principes de justice, afin de maintenir l'unité et l'efficacité de notre action collective.

Article 16 : Vigilance contre l'Infiltration et l'Espionnage

Nous sommes fermement déterminés à préserver l'intégrité de notre mouvement contre toute forme d'infiltration et d'espionnage. Nous resterons vigilants et adopterons des mesures de sécurité appropriées pour détecter et contrer les tentatives visant à compromettre nos objectifs et notre sécurité.

Article 17 : Reconnaissance du Traumatisme de la Répression

Nous reconnaissons les profonds traumatismes causés par la répression, les déceptions et les trahisons dans notre lutte pour la justice et la liberté.

Nous honorons la mémoire et les sacrifices de tous les Togolais qui ont lutté pour la justice, la liberté et l'état de droit de l'époque coloniale à nos jours et nous nous engageons à apprendre de ces expériences douloureuses pour renforcer notre résilience collective.

Article 18 : Rétablissement de la Confiance et Guérison Collective

Nous affirmons la nécessité urgente de rétablir la confiance au sein de notre mouvement. Nous nous engageons à reconstruire des relations fondées sur la transparence, l'honnêteté et le respect mutuel.

Nous reconnaissons le besoin de guérir les blessures émotionnelles et psychologiques causées par les traumatismes vécus dans notre lutte.

Article 19 : Reconnaissance et Préservation des Victoires de la Résistance et Gains de Liberté

Nous reconnaissons avec gratitude les victoires obtenues par les générations antérieures et actuelles suite à plusieurs décennies de lutte pour la liberté et la justice au Togo.

Nous reconnaissons que chaque avancée représente un pas vers un avenir meilleur pour notre nation et nous nous engageons solennellement à préserver ces victoires, à en renforcer les acquis et à en obtenir davantage pour les générations futures.

Article 20 : Engagement Continu et Responsabilité Collective

Nous nous engageons à maintenir notre détermination et notre engagement dans la lutte pour un Togo juste, libre et équitable, malgré les défis et les obstacles rencontrés.

Nous affirmons que le combat politique et la défense des valeurs nationales doivent être l'affaire de tous les citoyens togolais et nous assumons collectivement la responsabilité de protéger notre communauté contre l'infiltration en restant vigilants.

Engagement d'Adhésion au Code d'Éthique et de Conduite

En signant ce document, j'affirme adhérer pleinement au Code d'Éthique et de Conduite relatif aux acteurs du Nouveau Contrat Citoyen Togolais. Je m'engage à respecter et à promouvoir les valeurs d'intégrité, de transparence, de responsabilité et de respect mutuel dans toutes mes actions et interactions.

Je comprends que cet engagement est essentiel pour assurer la crédibilité, l'efficacité et l'unité de notre commission, et je suis déterminé(e) à contribuer positivement à la réalisation de nos objectifs communs.

Nom :		
Signature :	 	
Date :		